

comprit qu'il fallait laisser aux jeunes libre carrière et se retira dans la propriété acquise par lui deux années auparavant à Barjols, son pays natal. Les circonstances dans lesquelles il avait fait cette acquisition méritent d'être retenues. Donc, en 1858, les événements ayant donné aux royalistes l'espoir d'une prompte restauration monarchique, M. Penin s'était mis, avec une ardeur toute méridionale, à graver les coins de la monnaie du futur roi. Quatre coins sont sortis de ce travail, celui de la pièce de 50 centimes, n° 62, du catalogue, et les coins de trois pièces de 5 francs, n°s 63, 64 et 65, coins qui n'ont jamais été trempés, et par conséquent n'ont jamais servi. On conçoit toutefois que la frappe devait être entourée de grandes précautions pour échapper aux investigations de la police impériale ; ç'avait été le but de l'acquisition de Barjols.

A Lyon, Ludovic Penin, bientôt père, avait transformé rapidement son mode de travail. Alors que, jusqu'à ce moment, il s'était borné à faire de la gravure, il résolut de produire pour son propre compte et, conservant la propriété de ses coins, de vendre ses médailles. Son entreprise prit de suite un essor considérable. Il s'était, du reste, imposé en maître dès ses débuts, avec ses deux médailles de Notre-Dame-du-Puy, n°s 87 et 88, qu'il considérait comme sa première œuvre absolument personnelle. Ces pièces figurèrent à l'exposition de la Société des Amis des arts de 1862, la seule à laquelle il ait jamais participé.

Il y avait joint un médaillon, représentant l'agriculture, et un bas-relief en bronze, la petite danse des Morts, d'après Holbein. Cette dernière œuvre fut acquise par Ducoin et fit partie de sa célèbre collection macabre, dispersée l'année dernière, sous le marteau du commissaire-priseur.